Objectifs d'apprentissage, forme, étendue et contenu de la formation, horaire

Cours en vue de l'obtention de la formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (FSIFP) pour le parage professionnel des bovins

Prérequis : aucun ; la participation au cours de base de l'aspo ou à un cours équivalent est toutefois recommandée.

Objectifs d'apprentissage : Le participant acquiert des connaissances approfondies dans les domaines suivants :

Compétences pratiques

1. Exécution soignée et conforme aux règles de l'art du parage fonctionnel des onglons.
2. Exécution soignée et conforme aux règles de l'art du parage thérapeutique des onglons, dans le respect des limites de compétence.
3. Évaluation de la démarche chez le bovin.
4. Établissement du diagnostic selon l'Atlas ICAR, documentation digitale des lésions des onglons.
5. Protection de la santé et prévention des accidents.

Connaissances théoriques au niveau de la vache et de l'exploitation

6. Anatomie et physiologie des onglons et des membres.
7. Causes, importance et conséquences des maladies des onglons.
8. Mesures prophylactiques concernant la santé des onglons, conseil dans ce domaine et collaboration avec les éleveurs et les vétérinaires.
9. Interrelations entre les conditions de détention, l'alimentation et la santé des onglons.

Protection des animaux, manipulation des animaux

10. Protection des animaux dans le cadre du travail avec les bovins, en particulier lors du parage des onglons. Reconnaissance et conséquences de la douleur, ainsi que nécessité d'une anesthésie et d'une analgésie appropriées.

Biosécurité, prévention des épizooties et hygiène

11. Nettoyage et désinfection de l'espace de travail et des instruments et du matériel.
12. Reconnaissance des épizooties et mesures prophylactiques.

Bases juridiques, connaissances professionnelles

13. Bases juridiques pertinentes.
14. Utilisation des médicaments vétérinaires et des produits biocides
15. Assurance de la sécurité personnelle et travail économiquement efficace

Le participant connaît ses propres limites ainsi que sa responsabilité envers l'éleveur et l'animal, et connaît les possibilités de formation continue dans le domaine du parage et de la santé des onglons.

Forme et contenu

Contenu : Protection des animaux et bases juridiques ; santé animale ; exercice du parage fonctionnel des onglons ; économie et culture générale. L'horaire précise les contenus détaillés et l'étendue de ces thèmes.

Étendue

Le cours, structuré par étapes, comprend :

I. Une partie théorique (cours modulaire de 5 jours, examen réussi et obligation de présence de 80%).

II. Un cours complémentaire FSIFP de 3 jours (obligation de présence de 100%).

- Partie théorique avec projection de vidéos, exemples pratiques, discussions en groupe et travaux de groupe appliqués avec présentation de cas.
- Partie pratique avec exercices sur onglons de cadavres et visites d'exploitations en groupe.

III. Un stage accompagné par un instructeur régional de l'ASPO. Les instructeurs régionaux sont nommés par le comité de l'ASPO.

- Le stage doit être effectué dans les 2 ans suivant le cours complémentaire FSIFP.
- L'instructeur régional est la personne de référence du candidat.
- L'instructeur régional vérifie la complétude des documents et la confirme par sa signature.
- Pour raisons logistiques et organisationnelles (nombre limité d'instructeurs régionaux), une partie du stage peut être effectuée déjà après le cours modulaire, c'est-à-dire avant le cours complémentaire FSIFP - au maximum toutefois 50% des vaches à parer avec les instructeurs régionaux.

Structure du stage

Nombre d'animaux, encadrement par l'instructeur régional

- Total de 360 bovins documentés, dont au début au moins 30 animaux sous la supervision directe de l'instructeur régional. L'activité de parage doit être réalisée sur au moins 5 exploitations différentes.
- L'instructeur régional décide à partir de quel moment le candidat peut parer d'autres bovins de manière autonome (au plus tôt après 30 bovins sous supervision).
- 170 animaux supplémentaires sont parés conjointement.
- Le parage thérapeutique des onglons est également pratiqué ensemble.
- Ainsi, les 2/3 du stage sont effectués en commun.

Documentation photographique du suivi

- Total de 5 animaux présentant différents problèmes d'onqlons : avant le parage, après le parage et 1 mois après le parage.

Documentation et analyse d'exploitation (5 exploitations)

- Les questions suivantes sont traitées : quel problème d'onqlons prédomine dans l'exploitation ? Quelle en pourrait être la cause ? Quelles investigations complémentaires doivent être effectuées : ... ?

Contrôle des objectifs d'apprentissage

La réussite du contrôle des objectifs d'apprentissage conclut la formation FSIFP. L'examen se compose de deux parties.

1. La première partie a lieu après le module suivi et comprend un examen oral et pratique. La partie théorique orale (après le module) comprend des questions complexes relatives aux objectifs d'apprentissage. La partie pratique consiste en 2 tâches (parage des onglons d'un bovin, pose d'un bandage).
2. La deuxième partie a lieu après achèvement du stage et comprend un examen oral et pratique (parage des onglons de deux bovins). Les détails sont réglementés dans le plan d'examen relatif à l'examen de la formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle pour le parage des bovins.

➔ La qualification, qui termine la formation, est acquise lorsque la moyenne des notes est supérieure ou égale à 4 et à condition qu'aucune note partielle ne soit inférieure à 3. Deux répétitions de l'examen sont possibles à la session suivante, au plus tôt après trois mois.

Reconnaissance

La participation au cours, y compris le stage et le contrôle des objectifs d'apprentissage tels que décrits plus haut, est reconnue comme formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (FSIFP). L'accomplissement de cette formation est la condition préalable à l'autorisation d'exercer le parage professionnel des bovins. La demande de reconnaissance correspondante doit être adressée au service vétérinaire du canton de domicile. L'autorisation est valable dans toute la Suisse.

Organisateurs

La formation est assurée par l'Association suisse des pareurs d'onglons ASPO en collaboration avec la Faculté Vetsuisse de Berne ainsi que les centres de formation agricole Grangeneuve, Posieux et Inforama Rütti, Zollikofen.

Contact : info@klauenpflege.ch | www.klauenpflege.ch | Tél. 077 526 94 45